



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 000006 AAMI/MINEPAT/SIGAMP-94/2024
DU 2 DEC 2024 POUR LA PRESELECTION DE BUREAUX D'ETUDES/CABINETS D'ETUDES OU
GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES/ CABINETS D'ETUDES, POUR LA MISE EN PLACE
D'UN SYSTEME INFORMATIQUE D'ORIENTATION ET DE RENSEIGNEMENT DES USAGERS DU
MINEPAT INTEGRANT LA TELEPHONIE IP POUR LA SOUS-DIRECTION DE L'ACCUEIL, DU
COURRIER ET DE LIAISON

1. Introduction

Le MINEPAT a été créé à la faveur du décret n°2007/268 du 07 septembre 2007 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2004/230 du 08 décembre 2004 portant organisation du gouvernement.

Le MINEPAT est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique de la nation ainsi que de l'aménagement du territoire.

Pour y parvenir, le MINEPAT dispose d'un ensemble de services, de programmes, de projets et de structures sous tutelles disséminés sur plusieurs sites. Le MINEPAT travaille en partenariat avec les partenaires techniques et financiers, les usagers et bien d'autres acteurs. C'est ainsi qu'il est sollicité par ceux-ci pour des séances de travaux ainsi que pour des renseignements.

Le service d'accueil mal informé et ne disposant pas d'outil nécessaire pour l'orientation et le renseignement laisse les usagers parfois errer dans les couloirs des bâtiments abritant les services du MINEPAT. Avec pour conséquences des accès inappropriés dans les bureaux des hauts responsables accompagnés des risques de vol etc.

Outres les conséquences suscitées, les personnels dans les bureaux sont obligés de quitter leur bureau dans le but d'aider ou de renseigner le partenaire ou l'usager. Cette situation à un impact non négligeable sur la productivité du personnel et sur la célérité dans le traitement des dossiers. Afin de permettre au MINEPAT résorber ces insuffisances et ces manquements qui entrave le bon fonctionnement des services du MINEPAT, il est opportun pour le MINEPAT de disposer d'un système capable d'apporter aux différents usagers les informations.

2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Le présent projet a pour but de procéder à l'Optimisation des systèmes d'orientation et de renseignement en place. De manière spécifique il s'agira de :

- Localiser les sites abritant les services du MINEPAT ;
- Faire une Cartographie des services du MINEPAT ;
- Intégrer la gestion des salles de réunion ;
- Mettre sur pied un standard d'appel avec téléphonie IP ;
- Localiser le personnel ;
- Concevoir le système à implémenter ;
- Déployer la nouvelle solution et former.

Pour atteindre les résultats escomptés, le consultant, sur la base de la cartographie qu'il effectuera, il produira un rapport qui identifie et fait l'analyse des besoins.

Après la validation du rapport du précédent rapport, il mettra l'emphase sur la conception du système existant. Pour cela, il effectuera un parcourt exhaustif du fonctionnement actuel afin de mettre en évidence l'écart entre les besoins identifiés et le système actuel. A la fin de cette étape, un rapport sera produit et transmis à l'équipe de suivi évaluation mis sur pied par le MINEPAT.

Après la validation de la phase de réingénierie, le consultant va poursuivre avec la production d'un dossier de conception qui consistera à la modélisation du sous-système dont il a la responsabilité et ceux sur le plan des données et des traitements. Le langage UML servira pour toutes les différentes étapes de la modélisation. Au terme de cette étape, le rapport de conception sera validé par l'équipe de suivi.

Au terme de la conception, le consultant devra poursuivre avec la phase de programmation. Pour cette activité, il devra se conformer aux exigences du MINEPAT en matière de développement d'application. Certains sont consignées dans la partie équipe de projet du présent document. Le consultant devra appliquer le principe de séparation des responsabilités, en l'occurrence celles du traitement de l'information et de sa mise en forme. Le pattern MVC (Modèle-Vue-Composant) servira de guide au consultant à ce sujet.

A la fin de la programmation, le prestataire procèdera à la formation et au déploiement de la nouvelle solution assorti d'un rapport.

Les étapes précédentes pourront faire l'objet d'une révision pour la prise en compte de certains aspects au fur et à mesure que le travail avance. Il s'agira de mener une démarche d'amélioration continue ou de résolution de problème selon le cycle du PDCA afin d'adopter une méthode structurée et de mettre en œuvre les solutions les plus adaptées et pérennes.

3. Participation

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert aux Bureaux d'Etudes ou Cabinets d'Etudes de nationalité Camerounaise. Ces BET ou Cabinets d'Etudes doivent justifier des compétences et expériences dans le développement des applications informatiques d'orientation et de renseignement des usagers.

4. Financement

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, sont financées par le budget du MINEPAT, Chapitre 94, Exercice 2024 et suivants, Imputation 94 195 06 110000 61311

5. Qualification des candidats

Chaque candidat intéressé devra :

- être un BET/Cabinet d'Etude ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes, justifiant des compétences et expériences dans les domaines cités à la section 3 ci-dessus;
- justifier des capacités techniques et financières suffisantes pour la réalisation de l'application ;
- disposer du personnel compétent pour les prestations à exécuter.

6. Constitution du dossier

Au risque de voir son offre disqualifiée, le soumissionnaire doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet de vérification.

Dossier administratif (Enveloppe A)

L'enveloppe A contiendra les informations suivantes :

- une lettre précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Avis à Manifestation d'Intérêt ;
- l'adresse et la raison sociale du soumissionnaire ;
- le mandat du Chef de fil en cas d'un Groupement ;

- les statuts ou textes qui justifient l'existence du Candidat ;
- l'Accord de Groupement et pouvoir de signature en cas de groupement;
- une attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois et délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat ;
- Attestation de conformité fiscale;
- L'attestation de non exclusion de la commande publique de l'ARMP ;
- L'attestation de soumission de la CNPS ;
- l'autorisation de vérification des références ; cette autorisation, dûment signée du Directeur Général du BET/Cabinet d'Etude, ou du mandataire du Groupement de BET/Cabinets d'Etudes, devra permettre au Maître d'ouvrage de procéder à toutes vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées. Lesdites références se justifient par la présentation des copies des Marchés réalisés et des procès-verbaux de réception.

Dossier technique (Enveloppe B)

L'enveloppe B contiendra les informations suivantes :

- la liste du personnel-clé (voir en Annexe 1) avec les copies des diplômes, des CV et d'une attestation d'exclusivité et de disponibilité signée par chaque expert et le responsable du candidat (voir modèle en Annexe 2);
- les références du BET/Cabinet d'Etude ou du groupement de BET/Cabinets d'Etudes, pour les prestations similaires réalisées au cours des cinq (05) dernières années ; ces références seront présentées sous la forme de contrats (première et dernière page) ou attestation de bonne fin desdites études et procès-verbaux ;
- les bilans et comptes d'exploitation des cinq (05) dernières années.

7. Critères d'évaluation et de sélection des BET

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

7.1 Critères éliminatoires :

No.	Critères éliminatoires
1	Absence d'une pièce du dossier administratif au-delà des délais 48 heures après l'ouverture des offres
2	Fausses déclarations ou pièces falsifiées
3	Note minimale de 70/100
4	La déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un projet au cours de 5 derniers années

Tout candidat dont le dossier répond au moins à l'un des critères ci-dessus est éliminé.

7.2 Critères de qualification :

No.	Critères de qualification	Nombre de points
1	Les références des BET/Cabinet d'Etudes ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes : <ul style="list-style-type: none"> - Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans le développement des applications informatiques - Justifier de la réalisation d'au moins 03 projets relatifs à la mise en œuvre d'une application informatique. 	30
2	La qualification et l'expérience du personnel-clé : Chaque expert devra fournir les preuves de sa qualification et son expérience, conformément à l'exigence contenue dans l'annexe 1 du présent Avis à Manifestation d'Intérêt. L'expérience du personnel-clé (CV et diplôme de chaque expert accompagné de l'Attestation de disponibilité)	40

No.	Critères de qualification	Nombre de points
3	La capacité financière du BET/Cabinet d'Etude ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes devra être au minimum de dix millions de FCFA (10 000 000)	30

Seuls les BET/Cabinets d'Etudes ou groupement de BET/Cabinets d'Etudes qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note au moins égale à soixante-dix sur cent (70/100), seront retenus pour répondre à l'Appel d'Offres National Restreint.

8. Remise des offres

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, doivent être remis sous pli fermé et scellé à l'adresse suivante : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,

Direction de la Programmation des Investissements Publics, Structure interne de Gestion des Marchés Publics du Chapitre 94, porte 317 (Ingénieurs d'Etudes DPIP) de l'Immeuble Principal du MINEPAT sise au Boulevard du 20 Mai au plus tard le 23 DEC 2024 à 14 heures précises et devra porter la mention suivante :

000006
« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°QAMMI/MINEPAT/SIGAMP-94/2022 DU 23 DEC 2024 POUR LA PRESELECTION DE BUREAUX D'ETUDES/CABINETS D'ETUDES OU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES/ CABINETS D'ETUDES, POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INFORMATIQUE D'ORIENTATION ET DE RENSEIGNEMENT DES USAGERS DU MINEPAT INTEGRANT LA TELEPHONIE IP POUR LA SOUS-DIRECTION DE L'ACCUEIL, DU COURRIER ET DE LIAISON

« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ».

9. Publication des résultats

La publication de résultat du présent Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur la réalisation d'une application informatique de la mise en place d'un système informatique d'orientation et de renseignement des usagers du MINEPAT intégrant la téléphonie IP pour la Sous-direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison se fera par communiqué signé du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Maître d'Ouvrage).

10. Informations complémentaires

Les informations complémentaires sur le présent Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenues tous les jours et heures ouvrables à la Direction de la Programmation des Investissements Publics, Structure interne de Gestion des Marchés Publics du Chapitre 94, porte 317 (Ingénieurs d'Etudes DPIP) de l'Immeuble Principal du MINEPAT sise au Boulevard du 20 Mai.

Copie :

- ARMP
- SOPECAM
- MINMAP

} (pour publication) ;
 (pour information et affichage).

Le Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire

